

**Décision du Conseil de l'IBPT
du 2 janvier 2024
concernant la composition du collège visé par l'arrêté
royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de
conciliation devant l'Institut belge des services postaux
et des télécommunications pour l'année 2024**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2024 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Mme Peggy Valcke	Membre du Conseil
M. Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Service Marchés Telecom & Media
M. Steve Van Den Bossche	Premier Conseiller, Service Juridique

2. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2024 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

M. Stefaan Vyverman	Membre du Conseil
Mme Ann Fromont	Conseiller, Service Juridique
M. Peter Vuchelen	Ingénieur Conseiller, Service Marchés Telecom & Media

3. La présente décision abroge la décision du Conseil de l'IBPT du 7 février 2023 concernant la composition du collège visé par l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications pour l'année 2023.

Bernardo Herman
Membre du Conseil

Peggy Valcke
Membre du Conseil

Stefaan Vyverman
Membre du Conseil

Michel Van Bellinghen
Président du Conseil